



PRESIDENCY OF FINLAND
Council of Europe
November 2018 – May 2019
PRÉSIDENTE DE LA FINLANDE
Conseil de l'Europe
Novembre 2018 – Mai 2019

Enlarged Partial Agreement on Sport
epas
Accord partiel élargi sur le sport



Strasbourg, 14 mars 2019

EPAS(2019)01

Accord partiel élargi sur le Sport

Conférence d'experts sur la violence sexuelle à l'égard des femmes et des enfants dans le sport

Une conférence d'experts, de responsables politiques,
de spécialistes, de chercheurs/universitaires et d'organismes d'aide
aux victimes, réunis pour intensifier la lutte contre la violence sexuelle
à l'égard des femmes et des enfants dans le sport

Lundi, le 29 avril 2019, 12h00 – 17h00

Mardi, le 30 avril 2019, 09h00 – 17h00

Lieu : Musée national de Finlande
Mannerheimintie 34, Helsinki, Finlande

Langues de travail : anglais, français (avec interprétation simultanée)

Fiche d'information



CONTEXTE ET CADRE NORMATIF

Le sport fait l'objet d'une attention énorme et représente la pratique culturelle la plus populaire pour des millions d'Européens, y compris des femmes et des enfants. Mais le rôle fondamental que joue le sport dans les sociétés européennes est entaché par les cas de violence sexuelle à l'égard des femmes et des enfants. Malgré les efforts entrepris par les responsables politiques pour créer des environnements sportifs plus sains, tels que l'élaboration de la [Charte européenne du sport](#) du Conseil de l'Europe ou la [Recommandation CM/Rec\(2015\)2 du Comité des Ministres aux Etats membres sur l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le sport](#), la violence sexuelle continue de toucher les femmes et les enfants, comme cela est démontré par le mouvement #metoo.

« Les abus sexuels sur enfants sont un grave problème d'atteinte aux droits de l'homme ; lutter contre ces abus devrait être une priorité politique ». (Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, 2011)

[La Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels](#), également appelée « La Convention de Lanzarote », impose la criminalisation de tous les types d'infractions à caractère sexuel perpétrées contre des enfants. Elle dispose que les Etats, en Europe et au-delà, doivent adopter des dispositions législatives spécifiques et prendre des mesures en vue de prévenir la violence sexuelle, protéger les enfants victimes et poursuivre les auteurs.

[La Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique](#) repose sur l'idée qu'il s'agit d'une forme de violence sexiste dans la mesure où elle est exercée sur les femmes parce qu'elles sont des femmes. Il incombe à l'Etat, sous peine d'être en faute, de lutter efficacement contre cette violence sous toutes ses formes en prenant des mesures pour la prévenir, en protégeant les victimes et en poursuivant les auteurs. Selon la convention, il est clair que la parité ne sera pas une réalité tant que la violence sexiste persistera à grande échelle, au vu et au su des organismes publics et des institutions.

RENFORCER L'ACTION

Il est devenu crucial d'améliorer l'efficacité des actions menées pour lutter contre la violence sexuelle et d'obtenir de meilleurs résultats dans ce domaine ; il convient de privilégier une approche globale impliquant toutes les parties prenantes concernées. L'initiative phare du Conseil de l'Europe Start to Talk sur la protection des enfants dans le sport suit cette approche multipartite. Elle a pour objectif de soutenir les efforts de renforcement des capacités et d'apporter une assistance technique aux personnes concernées en développant et en mettant en œuvre des actions pratiques et concrètes visant à :

- sensibiliser et à mener une campagne ;
- développer ou améliorer les cadres de sauvegarde et de protection ;
- organiser des sessions/ ateliers de formation.

L'APES suit une approche similaire à celle développée dans le cadre de l'initiative Start to Talk afin de lutter contre la violence sexuelle à l'égard des femmes dans le sport.

CONFERENCE

La conférence a pour but de renforcer le dialogue entre les autorités publiques, le mouvement sportif et les organisations concernées, telles que les organismes d'aide aux victimes, afin de lutter concrètement contre la violence sexuelle faite aux femmes et aux enfants dans le sport. Elle offrira des informations pratiques qui permettront de combattre efficacement la violence sexuelle à l'égard des femmes et des enfants dans le sport.

ORGANISATEURS

La conférence est coorganisée par l'APES et le Ministère de l'Education et de la Culture de la Finlande, responsable du sport, dans le cadre de la présidence finlandaise du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.

DATES

Lundi, le 29 avril 2019, 12h00 – 17h00

Mardi, le 30 avril 2019, 09h00 – 17h00

LIEU

Musée national

Auditorium

Mannerheimintie 34

Helsinki, Finlande

<https://www.kansallismuseo.fi/en>

HEBERGEMENT

Les participants sont libres de choisir leur hébergement.

Des chambres ont été préréservées pour une nuitée (du 29 au 30 avril) dans les hôtels ci-dessous à un tarif préférentiel garanti jusqu'au 30 mars 2019. Pour bénéficier du tarif préférentiel, il est recommandé de réserver rapidement. Chaque participant devra régler sa facture d'hôtel, à son arrivée ou à son départ.

SCANDIC PARK HELSINKI (7 minutes de marche / 550 m du lieu de la conférence)

Tarif : chambre simple standard 136 €

Adresse : Mannerheimintie 46, 00260 Helsinki

Tel : +358 9 47371

Petit-déjeuner inclus

Site internet : <https://www.scandichotels.com/hotels/finland/helsinki/scandic-park-helsinki>

HOTEL HELKA (12 minutes de marche / 900 m du lieu de la conférence)

Tarif : chambre simple standard 108 € / chambre simple confort 128 €

Adresse : Pohjoinen Rautatiekatu 23, 00100 Helsinki

Tel : +358 9 613 580

Petit-déjeuner inclus

Site internet : <https://www.hotelhelka.com/>

LANGUES DE TRAVAIL

Anglais et français

PARTICIPANTS

Participeront à la conférence :

Des représentants des autorités publiques des Etats membres du Conseil de l'Europe

- des responsables d'autorités publiques responsable pour le sport
- des responsables des autorités publiques concernées en charge de la protection des enfants et de l'égalité des genres

Des représentants de la société civile

- organisations ou fédérations sportives internationales/européennes
- associations et clubs de sport nationaux, régionaux et locaux
- ONGs concernées par la protection des enfants et l'égalité des genres
- Organisations pour la jeunesse

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- La participation est gratuite.
- Les frais de voyage et d'hébergement sont à la charge des participants.
- Des conditions différentes s'appliquent aux intervenants et à un expert gouvernemental par Etat membre de l'APES.
- Les pauses-café, le déjeuner et le dîner du lundi 29 avril ainsi que le déjeuner du mardi 30 avril seront offerts à tous les participants par le Ministère de l'Education et de la Culture de la Finlande.

RETRANSMISSION

La conférence sera retransmise sur internet et enregistrée.

INSCRIPTION

Les personnes intéressées doivent s'enregistrer électroniquement :

<https://www.coe.int/fr/web/sport/online-registration-helsinki-conference>

AEROPORT ET TRANSFERTS

De plus amples informations sur les transferts de/vers l'aéroport d'Helsinki se trouvent ici :

<https://www.helsinki-airport.com/transport.php>

TRANSPORTS PUBLICS DANS ET AUOUR DE HELSINKI

Les itinéraires et horaires des transports publics sont consultables sur l'outil de planification des déplacements HSL.

Outil de planification des déplacements

Appli HSL :

https://www.hsl.fi/en/app?gclid=EAlaIQobChMIybj9wvLg4AIVEJAYCh0T2A93EAAYASAAEgKr8PD_BwE

Navigateur :

<https://www.hsl.fi/en/timetables-and-routes>

Les billets de transports publics peuvent être achetés à des distributeurs automatiques, des kiosques R-kiosks, auprès des chauffeurs de bus ou au moyen de l'application HSL.

Différents types de billets

➤ Billet régional

Au moyen de l'application Hsl	4,20€
Auprès du chauffeur de bus	5,50€
Dans un distributeur automatique	5,00€

*Les billets de train doivent être achetés à un distributeur automatique **avant** de monter dans le train.*

Un billet 2 zones pour 3 jours coûte 28€ (inclut la zone aéroport et une utilisation illimitée des transports publics).

➤ Billet zone Helsinki

Au moyen de l'application Hsl	2,20€
Auprès du chauffeur de bus	3,20€
Dans un distributeur automatique	2,90€

Comment rejoindre le lieu de conférence et les hôtels depuis l'aéroport ?

AEROPORT --> GARE CENTRALE DE HELSINKI (3 options)

Option 1 : en train

- Prendre le train **I** ou **P** en direction de la gare centrale de Helsinki ("Rautatientori"). Les instructions pour se rendre à la gare de l'aéroport sont clairement indiquées dans l'aéroport.
Il est possible de prendre les deux trains, dans les deux directions : ils arrivent tous à la gare centrale de Helsinki.

Option 2 : en bus

- Prendre le bus 615 en direction de Rautatientori Helsinki (gare centrale de Helsinki). L'arrêt de bus se trouve devant le Terminal 2.

Option 3 : en taxi

GARE CENTRALE DE HELSINKI --> LIEU DE CONFERENCE

- A l'arrivée à la gare centrale de Helsinki, prendre le tram 4 en direction de "Munkkiniemi" ou le tram 10 en direction de "Pikku Huopalahti".
- Descendre à l'arrêt "Kansallismuseo".

GARE CENTRALE DE HELSINKI --> HOTEL SCANDIC PARK

- A l'arrivée à la gare centrale de Helsinki, prendre le tram 4 en direction de "Munkkiniemi" ou le tram 10 en direction de "Pikku Huopalahti".
- Descendre à l'arrêt "Hesperian puisto".

GARE CENTRALE DE HELSINKI --> HOTEL HELKA

- A l'arrivée à la gare centrale de Helsinki, prendre le tram 1 en direction de "Käpylä" et descendre à l'arrêt "Kauppakorkeakoulut" ou prendre le tram 7 en direction de "Länsiterminaali" et descendre à l'arrêt "Kampintori".

Durée des trajets & tarifs

1. Train + tram (~1h – 1h 15 min) : 4,20€ – 5,50€
2. Bus 615 + tram (~1 h 15 min) : 4,20€ – 5,50€
3. Taxi (25-30 min) : 40€ – 50€. Numéro de la société de taxi : **0100 0700**

VISAS

- Il incombe aux participants de vérifier s'ils doivent se procurer un visa et, le cas échéant, de faire le nécessaire avant leur départ.
- Le Conseil de l'Europe pourra préparer des notes verbales pour les participants inscrits à la conférence ayant besoin d'un visa. Les frais de visa sont à la charge des participants.

MEDIA SOCIAUX

Twitter hashtags: #epasconf2019

Le Conférence d'experts sur la violence sexuelle à l'égard des femmes et des enfants dans le sport encourage à soutenir la promotion des droits de l'homme dans le sport. Cela peut se faire au moyen des hashtags #WeSupportHumanRights et #FinlandCoE sur les média sociaux.

CONTACT

Pour de plus amples informations, merci de contacter le secrétariat de l'APES au Conseil de l'Europe :

✉ sport.epas@coe.int ☎ +33 (0)3 90 21 54 57 ou +33 (0)3 88 41 34 29

